



ARRÊTÉ DU MAIRE - AT 178/24

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, PARC FRANÇOIS MITTERRAND, CINÉMA PLEIN AIR

Le Maire de la Commune de SAINT-JUÉRY, Conseiller Départemental,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-28 et L 2213-1,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

VU la demande de Madame Valérie FARRÉ, responsable de la Médiathèque de Saint-Juéry, pour organiser un cinéma de plein dans le Parc François Mitterrand à Saint-Juéry .

- ARRÊTE -

Article 1 : Madame Valérie FARRÉ, responsable de la Médiathèque de Saint-Juéry, est autorisée à occuper le parc François Mitterrand, en vue d'organiser un cinéma de plein air.

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour le mardi 16 juillet 2024 de 09h00 à 23h30.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à restituer le domaine public dans l'état de propreté dans lequel il a été trouvé.

Article 4 : Le Maire, le Directeur Général des Services, le Gardien Brigadier de la Police Municipale de Saint-Juéry, le Commissaire divisionnaire, le Directeur Départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JUÉRY, le 3 juillet 2024

Le Maire,
David DONNEZ



Publié le :